

Arles. Une DSP de l'eau est proposée ce matin au vote des élus de la communauté d'agglomération ACCM.

Le privé, un choix qui coule de source ?

■ Dans l'éternel débat du verre à moitié vide ou du verre à moitié plein, la Délégation de service public (DSP) a plutôt mauvaise presse chez les partisans d'un retour des Biens communs dans le service public, à plus forte raison lorsqu'il engendre des bénéfices. Pour Josette Pac (FSU), Sylvie Séquier (Attac), Catherine Panne (UL CGT), les anciens syndicalistes municipaux arlésiens Mirielle Delière et Daniel Volle et le retraité CGT Lucien Gay, le vote de ce matin à la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette risque d'être une occasion manquée. Il y a 30 ans, certains d'entre eux ont mené le combat contre « la privatisation » de feu le Service municipal des Eaux, devenu en 1986 la Société des eaux d'Arles (SEA), rachetée depuis par la Société des Eaux de Marseille avant qu'elle ne soit absorbée par la pieuvre Veolia.

« C'est politique ! »

Le 6 novembre dernier, fidèles à leurs convictions ils ont voté contre cette DSP lors de la Commission consultative des services publics locaux (13 voix pour, 5 contre). Pour les cinq irréductibles, la régie publique serait plus avantageuse en termes de prix pour l'usager, notamment par la suppression des rémunérations des actionnaires et plus transparente car directement supervisée par les élus. Quoique... « On ira au conseil communautaire pour qu'ils assument ! Leur choix est politique, pas pragmatique, sinon nous aurions eu accès à l'audit. Mais dans les documents qui nous ont été transmis, rien ne permet de voir les avantages d'une DSP » lâche Sylvie Séquier.

Le collectif de militants déplore « l'absence de débat public, comme dans toutes les villes où une telle décision a été prise ». Et de rap-

porter qu'à la fête des associations 2012, des hommes politiques en vue avaient signé la pétition pour un retour à la régie publique...

Les conséquences

Las, deux ans plus tard c'est une DSP pour l'ensemble des 6 communes de la communauté d'agglomération ACCM qui est en passe d'être votée. Une première à cette échelle, qui englobe des villes où le différentiel de prix au mètre cube peut varier du simple (Tarascon, St-Martin-de-Crau) au double (Arles ou les Saintes-Maries-de-la-Mer).

« Au privé la distribution et la production d'eau qui ne nécessitent pas ou très peu d'investisse-

ments, à la collectivité la charge de construire des réseaux et des stations d'épuration » pestent-ils. Et ils n'ont pas tort. Dans le système proposé au vote, l'affermage, l'entretien usuel est pour le fermier, le gros oeuvre est de la responsabilité de l'agglomération. Goutte d'eau qui fait déborder le vase, ils dénoncent, à l'instar du très officiel « Rapport annuel prix et qualité du service public » pour la commune d'Arles « un manque de données chiffrées » de la part de la SEA en ce qui concerne notamment l'entretien du réseau.

« Dans tous les cas c'est nous qui payons, soit les impôts, soit la facture » conclue Lucien Gay. Limpide.

SÉBASTIEN BESATTI

La DSP ou le pragmatisme de déléguer le risque

■ Régie publique, DSP ? Pour le Directeur général des services d'ACCM François Fornero « il y a des avantages et des inconvénients de chaque côté ». Le vote de ce matin n'est pas une décision prise en catimini « mais sur la base d'un audit dont le rapport sera lu par le président ». Lui défend le bien fondé du choix proposé par la délibération: « Une enquête de l'UFC Que Choisir a fixé la limite à plus ou moins 100 000 habitants. Au-dessus, le choix de la régie publique se justifie par les économies d'échelles, en-dessous ce n'est pas toujours avantageux par effet de seuil ». L'agglomération compte 82 000 habitants. « Avec une plus grosse différence de coûts le débat aurait été plus compliqué » admet le DGS, qui prône la DSP « pas une privatisation, mais un mode de gestion déléguée » comme « une approche pragmatique, malgré la marge ».

Sur la question centrale du prix de l'eau à la sortie du robinet, la marge du délégataire est fixée au départ, ce qui lui fait porter « le risque de l'augmentation des charges, dans une mauvaise année ». Et quid des investissements portés par la collectivité ? « La facture d'eau fonctionne comme un guichet, elle englobe la rémunération du délégataire, la redevance à la collectivité et celle à l'Agence de l'eau » précise le technicien. « Nous faisons appel aux subventions lorsqu'il s'agit de dépenses exceptionnelles » comme les très coûteuses stations d'épuration. A la question de l'harmonisation des tarifs qui varient du simple au double que l'on habite Tarascon ou Arles: « nous choisirons le prestataire qui peut rendre ce service public au meilleur prix » assure-t-il: « si on n'est pas satisfait des propositions on repassera en régie ».